



# ACADEMIE DE POITIERS

*Proposition de loi de l'école Marie Curie*

*Angoulême*

Circonscription de Monsieur René Pilato

# 27<sup>ème</sup> Parlement des Enfants

## *Proposition de loi visant à favoriser la pratique sportive chez tous les jeunes*

Classe participante :

CM2 de l'école **Marie Curie**, 21 Allée Castaigne,  
16000 ANGOULEME

Réflexion menée avec les élèves :

Nestine Adabe, Anfel Beldjoudi, Maëlys Buchemeyer, Lou-Ann Delauge, Laurena Drelon, Sharafdine El Kentari, Sofia Ettougui, Fatima Ghurab, Claire Lepouma, Myriam Lekfif, Zakaria Laitoussi, Ilyes Levrault-Hamidat, Soundouce Mekbel, Eynola Merlin, Bahia Mkadara, Hevan Mohammed, Wanis Ouari, Lindsay Raphel-Fournier, Félicia Roche, Rudy-Preston Tame, Salma Terras, Talya Tiago Michel, Kelinya Verderosa.

Enseignante : Adeline Cottreel

## Exposé des motifs :

Le sport est une activité centrale dans notre vie. Source de bien-être, garant d'une bonne santé physique et mentale, il doit être l'allié quotidien de tous et en particulier des jeunes générations.

Dans notre classe de CM2 située dans un quartier prioritaire REP+, nous faisons le constat que tous les élèves ne pratiquent pas une activité sportive régulière en dehors de l'école. Environ la moitié de la classe n'est pas inscrite dans un club de sport, ou ne fait pas de sport du tout en famille ou avec des amis.

Nous interrogeons donc ces élèves sur les raisons qui les freinent à pratiquer un sport dans un club de leur choix. Il apparaît que la majorité d'entre eux n'a pas été informée sur la pluralité des choix de clubs existant dans leur environnement proche. Un manque de communication est une première raison.

Ensuite, nous avons recensé toutes les occasions de faire du sport dans la journée d'un élève : en dehors de la pratique sportive incluse dans l'emploi du temps scolaire, certains élèves font régulièrement du sport pendant les temps de récréation et périscolaire (garderie). Mais tous ne profitent pas de ces pauses récréatives pour faire du sport, souvent pour des raisons liées aux aménagements de nos cours de récréation. Une insuffisance des infrastructures est une autre raison.

Les élèves ont également fait le constat qu'il manque dans leurs emplois du temps des journées dédiées aux sports, qui pourraient fédérer toutes les classes et promouvoir certaines pratiques sportives moins connues ou moins accessibles. Des figures influentes du monde sportif pourraient s'associer à ces journées au niveau national.

Enfin, dans la journée d'un élève, une autre occasion de faire du sport pourrait être développée : celle des déplacements maison/école. Dans notre commune les déplacements en vélos sont encore très peu répandus, pour des raisons d'infrastructures insuffisantes (pas de pistes cyclables autour des écoles).

## **Article 1**

Une fois par an, les principaux clubs sportifs sont invités à venir dans les écoles pour informer les élèves des pratiques sportives possibles dans leur environnement proche

## **Article 2**

Les cours d'école doivent bénéficier d'aménagements qui permettent de pratiquer des activités sportives diversifiées :  
parcours santé, terrains aménagés, structures de jeux etc.  
avec du matériel sportif associé (raquettes, balles, vélos...)

## **Article 3**

Une ou plusieurs fois par an, une journée nationale dédiée aux sports devra être instaurée. Les écoles devront organiser une journée sportive parrainée par un athlète de haut niveau ou une figure sportive importante fédératrice pour promouvoir un ou plusieurs sports

## **Article 4**

Les communes doivent construire des pistes cyclables aux abords des écoles, et organiser des vélobus (arrêts de vélos) avec des adultes accompagnateurs pour promouvoir les déplacements sportifs et écologiques en toute sécurité.

